

COMPTE-RENDU
Conseil Municipal du mardi 3 février 2026 à 20h30

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 22
Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le trois février à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le vingt-huit janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Bernard METAIREAU, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absente :

Jessica HILLION donne procuration à Catherine GUITTET

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du mardi 16 décembre 2025

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 - Décisions prises par délégation du Conseil Municipal – marchés publics**
- 2 – Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026**
- 3 - Versement par anticipation d'une subvention dans l'attente de vote du budget primitif 2026 association Familles Rurales**
- 4 - Versement par anticipation d'une subvention dans l'attente de vote du budget primitif 2026 association OGEC Les Lucs-sur-Boulogne**
- 5 – Transparence sur les indemnités des élus locaux – état récapitulatif 2025**
- 6 - Ressources humaines : mise à jour du tableau des effectifs suite à des avancements de grade**
- 7 – Demande d'autorisation environnementale formulée par la SAS La Belle Henriette**
- 8 – Frais de scolarité – participation des Communes extérieures**
- 9 – Restaurant scolaire municipal : modification du règlement intérieur et mise en place d'un tarif de surveillance par enfant ne consommant pas les denrées proposées**
- 10 - Projet de convention avec le SYDEV**

Affaires communales :

Décisions prises par délégation du Conseil Municipal (délibération n°2026_001)

Par délibération n° 2020-56 du 4 Juin 2020, et conformément aux articles L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour prendre certaines décisions. Il est rendu compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de cette délégation :

- Signature le 18 décembre 2025 de l'avenant n°1 au marché travaux VRD création d'un quartier d'habitation Les Portes de l'Atlantique avec l'entreprise Eiffage Route Sud Ouest selon les modalités suivantes :

| Montant initial € H.T. | Avenant n°1 € H.T. | Total € H.T. | Total € T.T.C. |
|------------------------|--------------------|--------------|----------------|
| 856 988.95 | 38 780.00 | 895 768.95 | 1 074 922.74 |

Objet : mise en place d'une réserve souple de défense incendie compte tenu de la typologie des logements locatifs collectifs.

Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 (délibération n°2026_002)

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet, jusqu'à l'adoption du budget primitif, d'autoriser l'exécutif de la Collectivité, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit 2 000 337.28 € : 4 = 500 084.32 €. Le Conseil Municipal devra se prononcer sur cette autorisation :

Budget principal :

| Article | Libellé comptable | Autorisations 2026 (€) |
|----------------------|--|------------------------|
| 2188 hors opération | Divers matériel | 30 000.00 |
| 2161 hors opération | Acquisition œuvres d'art | 1 000.00 |
| 2151 opération n°82 | Matériel voirie et défense incendie | 57 000.00 |
| 2313 opération n°180 | Travaux de bâtiments | 30 000.00 |
| 2315 opération n°105 | Aménagement du terrain de football synthétique | 15 000.00 |
| 2051 hors opération | Informatique mairie | 5 000.00 |
| 2188 opération n°110 | Petit matériel école Jacques Prévert | 3 000.00 |
| 2188 opération n°95 | Petit matériel service technique | 10 000.00 |
| 2188 opération n°96 | Petit matériel restaurant scolaire | 5 000.00 |
| TOTAL (€) | | 156 000.00 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte le mandatement des dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif de l'année 2026, selon le tableau ci-dessus.**
- **Dit que les crédits correspondants seront inscrits sur le budget primitif de l'année 2026.**

Versement par anticipation d'une subvention dans l'attente de vote du budget primitif 2026 association Familles Rurales (délibération n°2026_003)

Dominique PASQUIER, adjointe, propose au Conseil Municipal le versement d'un acompte supplémentaire, sur la subvention de l'année 2026, pour un montant de 50 000.00 € à l'association Familles Rurales des Lucs-sur-Boulogne (pour la section chargée des accueils périscolaires et loisirs) dans l'attente de vote du budget primitif de l'année 2026 et en complément de la délibération n°2025_084 du 18 novembre 2025 (versement d'un montant de 25 000.00 €).

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Autorise le versement d'un acompte supplémentaire sur la subvention de l'année 2026 pour un montant de 50 000.00 € à l'association Familles Rurales des Lucs-sur-Boulogne (pour la section chargée des accueils périscolaires et loisirs) dans l'attente de vote du budget primitif de l'année 2026. Ce versement interviendra sur le budget principal 2026 chapitre 65.**

Versement par anticipation d'une subvention dans l'attente de vote du budget primitif 2026 association OGEC Les Lucs-sur-Boulogne (délibération n°2026_004)

Dominique PASQUIER, adjointe, propose au Conseil Municipal le versement d'un acompte, sur la subvention de l'année 2026, pour un montant maximum de 120 000.00 € à l'association OGEC des Lucs-sur-Boulogne dans l'attente de vote du budget primitif de l'année 2026.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Autorise le versement d'un acompte sur la subvention de l'année 2026 pour un montant maximum de 120 000.00 € à l'association OGEC des Lucs-sur-Boulogne dans l'attente de vote du budget primitif de l'année 2026.**

Transparence sur les indemnités des élus locaux – état récapitulatif 2025

Les articles 92 et 93 de la loi n°2019-1461 du 27 Décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ont instauré des mesures de transparence applicables aux élus des Communes. Ainsi, les collectivités territoriales doivent établir un état récapitulatif de l'ensemble des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant dans leur organe délibérant. Les montants doivent être listés en euros bruts de manière nominative pour l'année 2025. Le document doit être communiqué au conseil avant l'examen du budget mais il n'a pas à faire l'objet d'un vote, ni d'une délibération spécifique.

Ressources humaines : mise à jour du tableau des effectifs suite à des avancements de grade (délibération n°2026_005)

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de 2 agents susceptibles de bénéficier d'un avancement de grade.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant à l'avancement de grade.

Vu le tableau des effectifs,

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise :

- **la suppression d'un emploi de rédacteur principal 2^{ème} classe, à temps complet à compter du 1^{er} mars 2026**
- **la suppression d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet 25/35^{ème} (71.43%) à compter du 5 septembre 2026**
- **la création d'un emploi de rédacteur principal 1^{ère} classe, à temps complet à compter du 1^{er} mars 2026**
- **la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet 25/35^{ème} (71.43%) à compter du 5 septembre 2026**

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus créés seront inscrits au budget primitif de l'année 2026, chapitre 012.

Demande d'autorisation environnementale formulée par la SAS La Belle Henriette (délibération n°2026_006)

Le présent dossier est effectué en application du Code de l'Environnement et notamment le titre premier du livre V relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et notamment à l'article R512-33 du Code de l'Environnement.

La SAS La Belle Henriette a déposé une demande de régularisation administrative en vue de l'augmentation des capacités de production de l'unité de salaison exploitée aux Lucs-sur-Boulogne. Cette installation est rangée parmi les installations soumises à autorisation sous la rubrique n°3642-3.b, à déclaration sous la rubrique 2661-1 de la nomenclature des installations classées, à déclaration sous la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et aménagements.

Ce projet nécessite l'organisation d'une consultation du public d'une durée minimale de 3 mois, du lundi 5 janvier 2026 au mardi 7 avril 2026.

Le présent dossier vise à régulariser la situation administrative du site. En effet, la capacité de production actuelle (15 200 t de produits finis en 2023) et future (maximum de la capacité de l'usine soit 20 000 t de produits finis par an) dépasse les valeurs de l'arrêté préfectoral.

Le présent dossier a pour objet :

- De présenter l'activité actuelle et future du site,
- De faire un point sur la situation administrative du site,
- De détailler les impacts du site sur l'environnement dans le futur proche,
- D'analyser les risques qu'il présente pour la sécurité des installations et des personnes.

Aucun aménagement des locaux ne sera nécessaire pour arriver à la capacité maximale de l'usine. L'augmentation de production à 20 000 tonnes, impliquera des horaires de maintenance et de production élargis en 3*8 en haute saison et éventuellement en basse saison également.

La capacité de production augmentera pour passer à 140 t/j contre 100 t/j en pointe de l'arrêté préfectoral.

Le Conseil Municipal est appelé à formuler son avis sur cette demande.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Emet un avis favorable sur ce dossier**

PATRIMOINE COMMUNAL

Affaires diverses : mise en place du nouveau forage au complexe sportif des Noiselières, devis en cours pour le rideau de scène à la salle Le Carré des Arts.

ENFANCE, SCOLARITÉ ET JEUNESSE

Frais de scolarité – participation des Communes extérieures (délibération n°2026_007)

Le Conseil Municipal se prononce sur le montant demandé pour l'année scolaire 2025-2026 aux Communes partenaires pour les élèves scolarisés dans les écoles publiques de notre Commune et domiciliés hors Commune, soit 948.33 € par élève.

- 9 élèves domiciliés à Beaufou (3 à la maternelle et 6 à l'élémentaire) soit 8 534.97 €
- 2 élèves domiciliés à Montreverd-Mormaison (à l'élémentaire) dont 1 élève et l'un des parents est domicilié à Saint-Etienne-du-Bois soit $(948.33 \text{ €} : 2) + 948.33 \text{ €} = 1 422.49 \text{ €}$
- 1 élève domicilié à Saint-Etienne-du-Bois (à l'élémentaire) dont l'un des parents est domicilié à Montreverd-Mormaison soit $948.33 \text{ €} : 2 = 474.16 \text{ €}$

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide de fixer à 948.33 € / élève scolarisé dans les écoles publiques de la Commune et domiciliés hors Commune (conformément au calcul du coût des écoles publiques Jacques**

Prévert pour l'année scolaire 2025-2026) et sollicite les versements correspondants auprès des Communes concernées :

- 9 élèves domiciliés à Beaufou (3 à la maternelle et 6 à l'élémentaire) soit 8 534.97 €
- 2 élèves domiciliés à Montreverd-Mormaison (à l'élémentaire) dont 1 élève et l'un des parents est domicilié à Saint-Etienne-du-Bois soit (948.33 € :2) + 948.33 € = 1 422.49 €
- 1 élève domicilié à Saint-Etienne-du-Bois (à l'élémentaire) dont l'un des parents est domicilié à Montreverd-Mormaison soit 948.33 € : 2 = 474.16 €

Restaurant scolaire municipal : modification du règlement intérieur et mise en place d'un tarif de surveillance par enfant ne consommant pas les denrées proposées (délibération n°2026_008)

Martine GRATTON, adjointe, propose de compléter le règlement intérieur du restaurant scolaire municipal avec les dispositions suivantes : *pour les enfants allergiques à un aliment, un repas de substitution peut être fourni par la famille seulement après acceptation du PAI validé par le médecin scolaire et la mise en place d'une tarification de 2,00 € par jour d'accueil pour la surveillance par enfant résidant toute commune*, applicables à compter du 1^{er} mars 2026

Vu l'avis favorable de la commission Enfance, Scolarité et Jeunesse en date du 22 janvier 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Emet un avis favorable pour insérer les dispositions suivantes dans le règlement intérieur pour les enfants fréquentant le restaurant scolaire municipal à compter du 1^{er} mars 2026 : *pour les enfants allergiques à un aliment, un repas de substitution peut être fourni par la famille seulement après acceptation du PAI validé par le médecin scolaire et la mise en place d'une tarification de 2,00 € par jour d'accueil pour la surveillance par enfant résidant toute commune***

CULTURE, TOURISME, COMMUNICATION ET ANIMATION

Affaires diverses : séance de cinéma mardi 17 février 2026 à 20h30, film « La Vache »

VOIRIE, AGRICULTURE ET SPORTS

Projet de convention avec le SYDEV (délibération n°2026_009)

Christophe GAS, adjoint, propose au Conseil Municipal la signature de conventions avec le SYDEV pour les travaux suivants :

- Opération d'éclairage au complexe sportif de la Lande Fleurie pour un coût de 57 551 € à la charge de la commune

Après discussion, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer de la convention avec le SYDEV**

Affaires diverses : le programme de voirie est en cours d'élaboration pour l'année 2026

QUESTIONS DIVERSES

- Compte rendu des réunions de commissions au sein de la Communauté de Communes Vie et Boulogne
- L'I.N.S.E.E. a communiqué la population totale au 1^{er} janvier 2026 : 3 779 habitants (population municipale : 3 701)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h45.

LES LUCS-SUR-BOULOGNE, le 3 février 2026.

Le Maire,

Roger GABORIEAU